



Vos idées.
Nos ressources.
Votre succès.

323

P



NP



DM56

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-
Cœur-de-Jésus

6211-24-077

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE

MÉMOIRE

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par le

CLD de la MRC de Lotbinière (CLD)

M. Philippe Mailloux, directeur général
175, boul. Laurier

Laurier-Station (Québec) G0S 1N0

Téléphone : 418 728-2205 poste 103

Télécopieur : 418 728-3722

Courriel : philippe.mailloux@cldlotbiniere.qc.ca

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE	2
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	2
GÉOLOGIE	2
COMPOSITION	3
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	3
STRUCTURE DE L'EMPLOI	4
PRÉSENTATION DU CLD DE LOTBINIÈRE	6
MISSION ET RESPONSABILITÉS	6
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI	9
DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX	10
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS	10
ÉNERGIES RENOUVELABLES : LA SOLUTION	10
L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	11
LE VENT, UNE FILIÈRE EN DÉVELOPPEMENT	11
LES AVANTAGES DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	12
PRÉSENTATION DU PROJET	13
RÉPERCUSSIONS PRÉVUES PAR LE PROMOTEUR ET LES MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES DANS L'ÉTUDE D'IMPACT	13
POTENTIEL ÉOLIEN DE LA RÉGION	15
NOS PRÉOCCUPATIONS	15
COMMENTAIRES	16
NOTRE RECOMMANDATION	18

INTRODUCTION

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques sur le projet d'aménagement du parc éolien Mont Sainte-Marguerite tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le mandat est de mesurer les répercussions de l'éventuel parc éolien sur les milieux physique, biologique et humain des municipalités touchées par ce projet.

Ce document expose la position du CLD de la MRC de Lotbinière. Fidèle à sa mission qui est de stimuler le développement économique local et régional, le CLD de la MRC de Lotbinière s'intéresse de près à ce dossier de parc éolien avec tous les partenaires impliqués.

Dans ce contexte, le présent mémoire porte essentiellement sur l'importance du projet pour la région de Lotbinière et sur le potentiel de participation du milieu régional.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

La MRC de Lotbinière se situe dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de la ville de Québec.



Source : MRC de Lotbinière (2015)

Bien que la MRC se situe à la limite ouest entre la région de la Chaudière-Appalaches et celle du Centre-du-Québec, certaines des municipalités du territoire sont tout de même à moins de 30 minutes en voiture de Québec et Lévis. Cette proximité procure aux producteurs de Lotbinière un avantage certain en leur donnant un accès rapide à un marché de plus de 700 000 consommateurs; la Communauté métropolitaine de Québec comptant 714 900 habitants (MAMOT : Décret de population 2015).

GÉOLOGIE

Deux grandes réalités géographiques recourent le territoire de la MRC: les Basses Terres du Saint-Laurent et les Appalaches. Les premières, peu accidentées, occupent le nord et le centre de la MRC; les deuxièmes, au relief marqué, la limitent au sud. Cette réalité se complique un peu lorsqu'on introduit la géologie. En effet, la plus grande partie des Basses Terres font partie de la province géologique des Appalaches et une faible partie, confinée au nord de la MRC, en bordure du Fleuve, fait partie de la province géologique de la Plate-Forme du Saint-Laurent. Les deux provinces géologiques sont séparées par la ligne de Logan (ou faille de Logan). De part et d'autre de la ligne de Logan, les roches sont de même nature et de même âge. Toutefois, au nord de la ligne de Logan, les roches sont stratifiées horizontalement, alors qu'elles sont plissées au sud. Plus on se dirige vers le sud, plus les plis deviennent prononcés. Ce sous-sol plissé influence grandement la répartition spatiale des sols (sols sableux et bien drainés sur la partie supérieure convexe des plis; sols mal drainés voire de la terre noire dans les creux concaves), mais aussi le parcours des eaux de surface et des eaux souterraines.

COMPOSITION

La MRC est ceinturée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par le piémont des Appalaches, à l'est par la rivière Beauvillage et à l'ouest par la rivière du Chêne. Lotbinière regroupe 18 municipalités et 4 territoires non organisés (TNO) aquatiques. Son territoire a une superficie totale de 1 754 km² dont 1 663 km² sont des terres émergées. Les 91 km² restants sont des TNO aquatiques (63 km²) ou des plans d'eau composant le réseau hydrographique (28 km²). Mise à part Laurier-Station, les municipalités ont toutes une superficie supérieure à 60 km²; une sur trois possédant une superficie supérieure à 100 km². La MRC est traversée par une série d'axes routiers d'envergure qui la relie aisément aux territoires voisins et au bassin de population important de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Ainsi, sur l'axe est-ouest, il y a la route Marie-Victorin (132) au nord, l'autoroute Jean-Lesage (20) au centre et la 116 plus au sud. Sur l'axe nord-sud, les principales routes sont la 271 et la 273. Notons également la présence de la voie ferrée du Canadien National en parallèle de l'autoroute Jean-Lesage.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Répartition de la population

La population totale de la MRC de Lotbinière atteint 31 269 personnes en 2015. Bien que le territoire soit essentiellement composé de municipalités de moins de 3 000 habitants, on remarque une concentration d'habitants plus marquée à l'est.

Une concentration de population encore plus marquée caractérise les municipalités de Saint-Apollinaire (5 665 habitants) et de Saint-Agapit (4 137 habitants). Ces deux municipalités regroupent ensemble le tiers de la population de la MRC.

Évolution de la population

Entre 1996 et 2015, la population de la MRC a augmenté de 16 %. Pour la même période, la MRC a enregistré une croissance de la population semblable à celle de l'ensemble du Québec (13 %), mais plus forte que celle de la région de la Chaudière-Appalaches (9 %).

Toujours entre 1996 et 2015, la majorité des municipalités (13 sur 18) ont enregistré un gain de population et quatre municipalités ont connu une croissance supérieure à 15 % : Saint-Apollinaire (52 %), Saint-Agapit (42 %), Saint-Gilles (30 %) et Saint-Antoine-de-Tilly (19 %). Toutefois, durant cette même période, cinq municipalités ont vu leur population péricliter, dont deux municipalités de façon importante : Leclercville (-20 %) et Lotbinière (-17 %).

L'est de la MRC a vu sa population croître de manière plus importante qu'à l'ouest depuis 1996. De plus, il est intéressant de noter que ce sont les municipalités de l'ouest les plus éloignées de l'autoroute 20 qui ont vu leur population diminuer.

Perspectives démographiques

Selon l'ISQ, la MRC devrait compter près de 36 691 habitants en 2036, soit une hausse de 23 % de la population entre 2011 et 2036 et une moyenne de 280 nouveaux arrivants durant cette

même période. Cette projection place la MRC au 22^e rang de l'ensemble des MRC du Québec pour ce qui est du taux de croissance projeté.

Cette perspective de croissance démographique trouve une partie de son explication par la forte augmentation de la natalité entre 2007 et 2013 (32 %), comparativement à l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches avec 3 % d'augmentation.

De plus, la MRC reçoit davantage de nouveaux résidents qu'elle n'en perd (+ 147 habitants en 2014). Cette tendance fait en sorte que son taux migratoire net est de 0.48, ce qui est supérieur à celui de la région administrative (0.10).

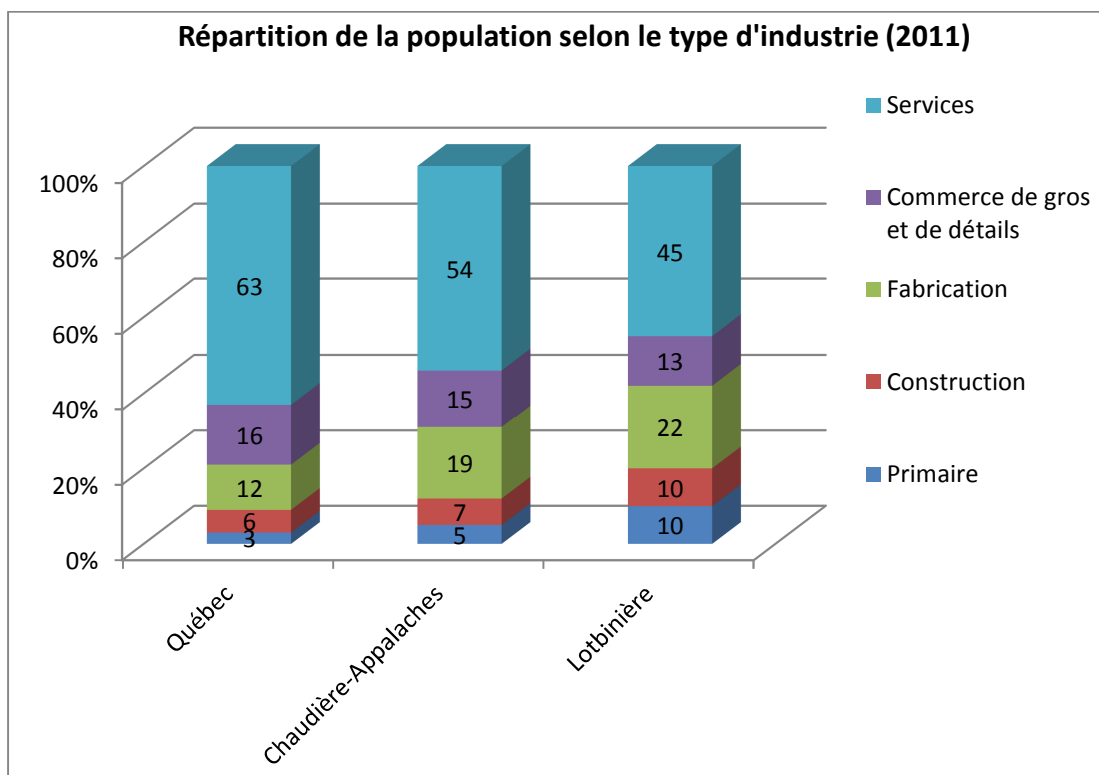
STRUCTURE DE L'EMPLOI

Indicateurs économiques

Depuis longtemps agricole et forestière, l'économie de Lotbinière s'est peu à peu tournée vers les secteurs manufacturier et tertiaire ces trente dernières années. Malgré cette mutation, il ne faut pas sous-estimer la contribution toujours très forte de l'agriculture au développement et la vitalité de la MRC. Encore de nos jours, Lotbinière se distingue par le dynamisme de ses activités agricoles.

Répartition par secteur économique de la population en emploi

Selon le graphique suivant, la répartition de la population en emploi selon le type d'industrie dans la MRC, en 2011, se différencie à plusieurs égards de celle de la région administrative de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec.



On remarque que le secteur primaire, largement composé du secteur agricole, occupe une proportion beaucoup plus importante des personnes en emploi (10 %) de la MRC comparativement à l'ensemble de la région administrative (5 %) et du Québec en général (3 %).

De plus, une proportion beaucoup plus importante de résidents de la MRC œuvre dans le secteur de la fabrication (22 %) comparativement à l'ensemble du Québec (12 %); cette proportion est légèrement plus importante que celle de la région administrative (19 %).

Organisme de développement économique, le CLD de Lotbinière a été créé en mars 1998 suite à l'abolition de la Corporation de développement économique de Lotbinière (CDEL). Avec une équipe de 6 personnes à ce moment, c'est maintenant une équipe de 14 personnes présentes et engagées à accroître la richesse collective et à soutenir les entreprises de tous les secteurs d'activités suivants :

- Industries manufacturières
- Emploi, formation et main-d'œuvre
- Développement d'entreprises
- Agroalimentaire
- Touristique
- Développement local

Cette même équipe place l'entrepreneur au cœur même de sa stratégie d'affaires et en fait même le point de mire d'une approche axée sur la valorisation et l'accompagnement, et ce, en fonction des réalités et des particularités de chacun de ces entrepreneurs.

Au 31 décembre 2014, c'est une équipe chevronnée de 14 ressources professionnelles (9 ressources au CLD et 5 ressources dans des organismes et projets sous-gestion) ayant à cœur le développement économique local qui a œuvré dans tous les secteurs d'activités cités plus haut. Sans contredit, chacun des membres de l'équipe a à cœur ce pour quoi il travaille, soit le développement du territoire de Lotbinière à tous les niveaux.

Actuellement, le CLD de Lotbinière s'occupe de la gestion administrative du CDE de Lotbinière, de Tourisme de Lotbinière, de Goûtez Lotbinière, d'Entreprendre ICI Lotbinière ainsi que de la gestion des fonds du Pacte rural. Les ressources humaines occupant chacun de ces postes sont actuellement tous considérées des employés du CLD de Lotbinière puisque ce sont les projets qui sont gérés par le CLD de Lotbinière. Les seuls employés soumis à un autre conseil d'administration décisionnel sont ceux de Tourisme Lotbinière et du CDE de Lotbinière.

MISSION ET RESPONSABILITÉS

Mission

Le CLD de Lotbinière est un organisme de développement local ayant pour mission la création de richesse en offrant les ressources et le soutien à l'entrepreneuriat aux promoteurs et aux entrepreneurs de Lotbinière en stimulant le réseautage d'affaires par l'animation du milieu entrepreneurial et en attirant de nouveaux entrepreneurs dans Lotbinière.

Puisque le CLD de Lotbinière est le responsable administratif de divers organismes ou projets du territoire, il va sans dire que chaque organisme ou projet ont leur propre mission également.

Goûtez Lotbinière

Projet favorisant le développement du secteur agroalimentaire du territoire de la MRC de Lotbinière en concertation avec les acteurs du milieu.



Entreprendre ICI Lotbinière (EIL)

Projet d'une communauté qui veut se donner les moyens d'agir sur le développement de la culture entrepreneuriale, les intentions d'entreprendre, la création, la survie et la croissance des entreprises de la MRC de Lotbinière. Le projet consiste à mobiliser et assurer la concertation entre tous les acteurs de l'entrepreneuriat de son territoire (écoles, CLD, SADC, CJE, Chambre de commerce, élus, médias, parents, électeurs, mentors, entrepreneurs, etc.) et à maximiser le déploiement des actions et des projets en entrepreneuriat.



Tourisme Lotbinière (OTL)

Organisme de regroupement et de services visant à soutenir le développement du secteur touristique dans la MRC de Lotbinière en Chaudière-Appalaches.



CDE de Lotbinière

Organisme à but non lucratif en développement économique qui offre, en partenariat, un service d'accompagnement manufacturier afin que les entreprises ciblées améliorent de façon significative leur profitabilité.



BOCA – Valorisation du bois Chaudière-Appalaches

Réseau d'entreprises qui unit ses forces et son savoir-faire en vue de la valorisation du bois dans la fabrication et la commercialisation des produits de l'habitation durable.



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres issus des milieux font part des préoccupations de leur secteur en regard des services de l'organisation et des attentes de la population en général. Ceux-ci occupent des postes votants.

- Agricole et forestier
- Commerces et services
- Communautaires
- Coopératif
- Économie sociale
- Éducation
- Femmes
- Industriel
- Jeunes
- Municipal (5)
- Santé
- Touristique
- Travailleuses, travailleurs et syndicats

Les membres d'office font bénéficier le conseil de leurs expertises et de leurs expériences particulières et de l'impact des décisions du conseil. Ceux-ci occupent des postes non-votants.

- Attaché politique du député de Lotbinière-Frontenac
- Emploi-Québec
- CLD de Lotbinière

Au nombre de cinq (5), les maires présents sur le conseil d'administration du CLD de Lotbinière représentent la MRC de Lotbinière. Ceux-ci véhiculent les préoccupations et les attentes des citoyens et du Conseil de la MRC. Ils apportent leurs expertises en administration et se font porte-parole de l'organisation auprès des autres maires de la MRC.

Enfin, la direction générale, membre du conseil à part entière, soutient les travaux du conseil et est son mandataire pour l'exécution des décisions.

PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) se veut un guide et un outil de planification pour l'ensemble des acteurs socioéconomique et politique de la MRC de Lotbinière afin d'atteindre une vision commune du développement.

Au niveau du secteur de l'économie et de l'emploi, six grands axes de développement répondant à l'ensemble des priorités se sont dégagés :

- Tourisme
- Industries manufacturières
- Emploi, Formation, Main-d'œuvre
- Développement d'entreprises
- Agroalimentaire
- Développement local

Le CLD Lotbinière a reçu le mandat d'assumer la coordination générale et d'orienter la mise en œuvre du PALÉE.

La réalisation d'un Plan d'action d'une telle étendue ne pourrait être possible sans la collaboration de tous les acteurs.

Le CLD compte sur la volonté d'innovation des organisations œuvrant sur le territoire de la MRC de Lotbinière pour s'adapter aux nouvelles réalités de développement de notre territoire.

Le projet du parc éolien Mont-Sainte-Marguerite s'inscrit donc dans les priorités fixées par le PALÉE.

DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS

Le changement climatique est sans aucun doute l'un des plus vastes problèmes environnementaux auquel l'humanité ait été confrontée. L'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, dû à la combustion des combustibles fossiles tels que charbon, pétrole et gaz, provoque un réchauffement global de la planète.

Les conséquences de ces perturbations d'origine humaine sont d'ores et déjà visibles, notamment au niveau des pôles.

La crise climatique s'aggrave. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter. La Terre se réchauffe. Les calottes glaciaires fondent. Les catastrophes climatiques se font plus fréquentes, plus intenses. Les écosystèmes sont menacés en raison de l'accumulation de gaz à effet de serre générés par les activités humaines. Le principal de ces gaz est le dioxyde de carbone (CO₂) qui résulte de l'utilisation des combustibles fossiles, en particulier du pétrole, du charbon et du gaz.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 1,6 % au Québec entre 1990 et 2006, alors qu'elles ont fait un bond de 63 % en Saskatchewan, de 36 % en Alberta et de 27,4 % en Colombie-Britannique¹.

Pour la même période, les émissions de GES du secteur québécois de l'électricité ont diminué de 70,6 % pour s'établir à 0,43 Mt éq. CO₂. Grâce à la prédominance de l'hydroélectricité, le secteur de l'électricité a compté pour seulement 0,5 % des émissions de GES du Québec en 2006².

Le réchauffement planétaire va donner lieu à une recrudescence d'événements météorologiques, telles que les tempêtes et inondations.

Les pays industrialisés doivent s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les pays en développement doivent être aidés pour ne pas répéter les erreurs des pays du Nord.

Il faut impérativement agir maintenant et changer nos modes de vies, nos façons de produire et consommer.

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LA SOLUTION

Les énergies renouvelables représentent la seule possibilité de développement énergétique soutenable, ce constat est unanime. En effet, par leur diversité, elles offrent des solutions

¹ L'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990 (2008), ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

² Hydro-Québec, Rapport sur le développement durable 2008, protection de l'environnement et qualité de vie.

adaptées aux exigences environnementales, aux différents besoins des populations, et ce, de manière spécifique à chaque situation économique ou géographique.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE³

L'énergie éolienne est la source énergétique qui connaît l'expansion la plus rapide au monde : son taux d'augmentation moyen est de 35 % par année. Cette montée en flèche représente d'énormes possibilités en matière d'investissement; or, étant donné les améliorations spectaculaires apportées à la technologie et à l'explosion de la demande d'énergie renouvelable, cette tendance ne saurait que se poursuivre. En plus de l'attrait exercé du côté de la demande, chaque unité d'électricité produite par l'énergie éolienne entraîne une réduction de près de 100 % des émissions de gaz à effet de serre – ce qui est une excellente nouvelle tant pour la planète et que pour les humains qui y vivent.

LE VENT, UNE FILIÈRE EN DÉVELOPPEMENT

Réalisé par Greenpeace International, en collaboration avec le Centre aérospatial allemand (DLR), le rapport intitulé « [R]évolution énergétique 2015 » démontre par ailleurs que le secteur des énergies renouvelables créerait plus d'emplois que celui des combustibles fossiles.

Le rapport indique que la part des énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité à travers le monde pourrait tripler d'ici 15 ans, passant de 21 % à 64 %. Environ deux tiers de l'électricité pourraient être produits à partir de sources d'énergie propres. Même avec le développement rapide de certains pays, dont le Brésil, la Chine et l'Inde, les émissions de CO₂ pourraient chuter des 30 gigatonnes actuels à 20 gigatonnes d'ici 2030.

Dans le secteur de l'emploi, l'industrie de l'énergie solaire photovoltaïque peut employer 9,7 millions de personnes dans le monde d'ici 2030, c'est-à-dire dix fois plus que le nombre d'emplois aujourd'hui. Dans le secteur de l'énergie éolienne, le nombre d'emplois est prévu d'atteindre 7,8 millions au cours de la même période.

³ Source : Greenpeace Canada

LES AVANTAGES DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE⁴

Une meilleure qualité de l'air est parmi les nombreuses raisons qui motivent l'accroissement de la part de l'énergie éolienne dans l'approvisionnement énergétique. Jetons un coup d'œil sur d'autres bonnes raisons.

- L'énergie éolienne préserve les ressources hydriques.
- L'énergie éolienne est compatible avec d'autres utilisations des terres et peut servir de stimulus au développement de l'économie rurale.
- L'énergie éolienne ne produit pas d'émissions nocives d'origine hydrique ni de déchets solides toxiques.
- L'énergie éolienne est entièrement renouvelable, hautement fiable et très efficace.
- L'énergie éolienne est l'une des sources les plus économiques de nouvelle production d'électricité à grande échelle.
- L'énergie éolienne devient de plus en plus économique à produire à mesure que des économies d'échelle sont réalisées et que le prix de l'électricité augmente.
- L'énergie éolienne constitue un attrait touristique pour les collectivités locales.
- L'énergie éolienne crée des revenus supplémentaires pour les agriculteurs dont les terres sont louées.
- L'énergie éolienne compense pour les émissions d'autres sources d'énergie, ce qui réduit notre apport aux changements climatiques mondiaux.

⁴ Source : Association canadienne de l'énergie éolienne

Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C., formé de Pattern Renewable Holdings Canada ULC, RES Canada et des municipalités de Saint-Sylvestre et Saint-Séverin, veut aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 147,2 MW constitué de 46 éoliennes Siemens SWT de 3,2 MW chacune. Ce projet serait implanté dans un territoire d'une superficie de 101,6 km² exclusivement sur des terres privées, principalement en zone agricole d'exploitation forestière (produit du bois) et agroforestières (érablières), dans les municipalités de Sainte-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus. Le coût estimé du projet est de 275 M\$ et sa mise en service serait prévue pour le 1^{er} décembre 2017.

Pour réaliser ce projet, le promoteur devrait aménager 28,5 km de nouveaux chemins en plus d'améliorer 36,5 km de chemins existants. Des travaux de déboisement devront être effectués sur 123,2 ha, mais l'empreinte totale du projet affecterait 182,2 ha. Onze traverses de cours d'eau devront être aménagées et 37 autres devront être améliorées. Outre des travaux de décapage, de déblais et de remblais, des travaux de dynamitage pourraient être nécessaires. Le projet nécessiterait aussi la construction d'un poste électrique de 120 kV, d'un bâtiment de service, l'installation de trois mâts de mesure de vent et l'enfouissement de câbles électriques de 34,5 kV sur une distance de 82,3 km.

RÉPERCUSSIONS PRÉVUES PAR LE PROMOTEUR ET LES MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES DANS L'ÉTUDE D'IMPACT

Selon le promoteur, les principales répercussions toucheraient les milieux biologique et humain. Il estime que ces répercussions seraient généralement mineures.

L'étude d'impact qu'il a réalisée mentionne que trois habitats forestiers potentiels d'espèces floristiques à statut précaire pourraient être touchés. Ces peuplements pourraient abriter l'adiante des Aléoutiennes et la sabline à grandes feuilles. L'étude mentionne aussi que la Paruline du Canada et l'Engoulevent d'Amérique pourraient être touchés par les coupes forestières. Comme mesures d'atténuation, le promoteur limiterait, dans la mesure du possible, le déboisement dans les forêts feuillues matures et effectuerait les travaux de déboisement et de décapage en dehors des périodes de nidification du 1^{er} mai au 15 août, de préférence pendant l'hiver. De plus, le promoteur effectuerait un suivi des mortalités d'oiseaux et de chauve-souris pendant trois ans suivant la mise en service du parc éolien.

Quant au milieu humain, l'étude du promoteur mentionne que les coupes forestières auraient des répercussions sur les activités acéricoles, sur la chasse à l'orignal et au Cerf de Virginie. Comme mesures d'atténuation, le promoteur compenserait le coût des modifications nécessaires aux infrastructures acéricoles telles que le réseau de tubulure, réduirait l'ampleur

des travaux et restreindrait les déplacements au minimum pendant la chasse à l'original et au Cerf de Virginie. L'étude d'impact indique aussi que des effets se feraient sentir sur la circulation pendant la période de construction puisque près d'une centaine de camions circulerait sur le chantier du projet. Le promoteur mettrait en place un plan de transport et de circulation pour atténuer les effets.

Finalement, le projet fournirait de l'emploi à 200 travailleurs pendant les 17 mois de la phase de construction et de 5 à 8 emplois pendant la phase d'opération estimée à vingt-cinq ans. Des redevances de 736 000 \$ par année seraient versées aux municipalités impliquées dans le projet.

Contrairement à la croyance populaire, ce ne sont pas toutes les régions du Québec qui peuvent penser à développer le secteur éolien. Le choix d'un site de développement doit répondre à plusieurs critères dont :

- La quantité et la qualité des vents;
- Les capacités d'interconnexion au réseau d'Hydro-Québec;
- L'accès aux sites d'implantation;
- L'acceptabilité de la population locale.

La partie sud de la région de la MRC de Lotbinière possède ces atouts dont une importante infrastructure électrique de transport d'énergie, des vents de qualité, de hauts plateaux offrant une distance importante des périmètres urbains et finalement une population qui accueille favorablement un tel projet.

Le site représente donc un emplacement de choix pour l'implantation d'un site éolien avec des vitesses de vent considérables régulières et non turbulentes.

NOS PRÉOCCUPATIONS

De par son mandat de support au développement économique local et régional, le CLD de la MRC de Lotbinière porte un intérêt particulier à ce dossier comme à tout le développement de la filière éolienne.

Depuis quelques années déjà, le CLD affecte des ressources et déploie des efforts considérables afin de s'assurer de maximiser le potentiel de projets de développement afin qu'ils puissent générer des retombées économiques dans notre région.

Notre collaboration avec la municipalité de Saint-Sylvestre (situé sur notre territoire) et les firmes Pattern Renewable Holdings Canada ULC et RES Canada remonte à 2014 lors de la réflexion du projet. Témoignant d'un potentiel éolien plus qu'intéressant et de la présence des infrastructures nécessaires à son exploitation, les promoteurs sollicitent le CLD de la MRC de Lotbinière pour ouvrir une ligne de discussion avec les milieux concernés. Des rencontres d'introduction ont lieu, dans un premier temps, avec les élus municipaux afin de valider, dès le départ, l'ouverture ou non des élus à entendre parler de projets éoliens. Suite à ces rencontres, trois municipalités témoignent de l'intérêt face à ce projet.

Le CLD de la MRC de Lotbinière a collaboré avec la municipalité de Saint-Sylvestre à l'organisation d'une multitude d'activités de consultation et présentation du projet. Au programme : rencontres auprès des représentants des MRC et des municipalités, rencontres publiques auxquelles toute la population environnante était conviée, etc.

Depuis plus de deux ans, le CLD a participé à diverses rencontres avec les promoteurs et divers intervenants. Ces rencontres nous auront permis de bien positionner nos préoccupations et nos attentes à l'endroit du promoteur et du projet.

Suite à ces nombreuses activités, quelques préoccupations sont ressorties :

- Transparence face au projet et la participation du milieu dans l'élaboration de ce dernier;
- Optimisation des retombées économiques locales;
- Minimisation des impacts en phase construction et exploitation;
- À terme, la garantie de remise en état des lieux;
- Collaboration au déploiement du créneau touristique relié à l'éolien.

COMMENTAIRES

Le CLD de la MRC de Lotbinière a été un observateur et acteur impliqué depuis l'origine du projet. Nous sommes à même de juger des efforts consentis par les firmes Pattern Renewable Holdings Canada ULC et RES Canada pour mener à terme le projet parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C. dans la région de Lotbinière.

Dès les premières rencontres avec les dirigeants des firmes, nous avons été en mesure de juger de la transparence et du désir de collaborer avec le milieu d'accueil.

Les firmes ont su développer un lien de communication et un souci du respect du milieu hors du commun. À notre avis, le projet développé dans la région de Lotbinière est unique en termes d'approche, de consultation et d'écoute des préoccupations du milieu.

Tout au long du processus, les promoteurs ont rencontré les exigences et suggestions des intervenants dans la mesure du possible.

Des activités proactive de communication ont été organisées à plusieurs reprises pour différentes clientèles cibles. Nous sommes à voir avec les promoteurs et la municipalité de Saint-Sylvestre à établir une stratégie afin de maximiser les retombées économiques locales. Nous sommes d'avis que les promoteurs ont démontré avoir tout mis en œuvre pour minimiser les impacts sur l'environnement. Nous sommes également d'avis que les mesures ont été et seront mises en place pour assurer une remise en état des lieux à terme.

Par ailleurs, nous avons la conviction et l'engagement que le promoteur collaborera avec les intervenants de la région pour faciliter le développement d'un créneau touristique associé au projet.

En terminant, nous nous réjouissons de la tenue des audiences publiques qui ont permis à tous et chacun de prendre connaissance, à nouveau, du projet et de trouver réponse à ses questions.

La présence de ressource indépendante au projet a permis d'assurer une transparence dans la démarche et une objectivité dans la livraison de l'information.

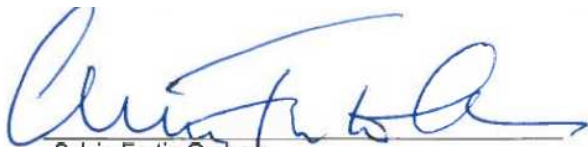
Nous sommes confiants qu'à la lumière des informations recueillies, le Bureau d'audience saura faire un choix éclairé et des recommandations constructives.

NOTRE RECOMMANDATION

- CONSIDÉRANT l'approche de développement éolien présenté au conseil d'administration du CLD de la MRC de Lotbinière par M. Mario Grenier, maire de la municipalité de Saint-Sylvestre ;
- CONSIDÉRANT l'esprit de partenariat favorable avec le milieu ;
- CONSIDÉRANT le respect et la transparence de Renewable Holdings Canada ULC et de RES Canada ;
- CONSIDÉRANT le potentiel de sous-traitance en construction qu'engendrerait la venue de cet important projet de parc éolien ;
- CONSIDÉRANT les investissements possibles et la création d'emplois sans compter toutes les retombées directes et indirectes à moyen et long termes ainsi que les compensations et redevances annuelles individuelles et collectives ;
- CONSIDÉRANT l'entente cadre signée en avril dernier entre les milieux agricole et forestier soit le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ), le Syndicat local de l'UPA Lotbinière Sud et les firmes Renewable Holdings Canada ULC et de RES Canada ;
- CONSIDÉRANT la signature avec les firmes Renewable Holdings Canada ULC et de RES Canada d'une entente de maximisation des retombées économiques ;
- CONSIDÉRANT l'appel de projet du Gouvernement du Québec ;
- CONSIDÉRANT que le projet Parc éolien Mont Sainte-Marguerite a été retenu par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offre ;

EN CONSÉQUENCE

C'est à l'unanimité que les membres du conseil d'administration du CLD de la MRC de Lotbinière appuient le projet de développement d'un parc éolien des firmes Renewable Holdings Canada ULC et de RES Canada sur le territoire de la MRC de Lotbinière et d'autoriser M. Philippe Mailloux, directeur général du CLD de Lotbinière et Mme Sylvie Fortin-Graham, présidente du CLD de Lotbinière à signer le Mémoire déposé au BAPE.



Sylvie Fortin-Graham
Présidente



Monsieur Philippe Mailloux
Directeur général du CLD de Lotbinière

FIN DU DOCUMENT

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
D'UNE RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CLD DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

MÉMOIRE – PROJET PARC ÉOLIEN MONT-SAINTE-MARGUERITE

Les membres ont reçu le projet de Mémoire par courriel. Ceux-ci sont invités à en prendre connaissance et à transmettre leur appui au dépôt de celui-ci au BAPE.

- CONSIDÉRANT** l'approche de développement éolien présenté au conseil d'administration du CLD de la MRC de Lotbinière par M. Mario Grenier, maire de la municipalité de Saint-Sylvestre ;
- CONSIDÉRANT** l'esprit de partenariat favorable avec le milieu ;
- CONSIDÉRANT** le respect et la transparence de Renewable Holdings Canada ULC et de RES Canada ;
- CONSIDÉRANT** le potentiel de sous-traitance en construction qu'engendrerait la venue de cet important projet de parc éolien ;
- CONSIDÉRANT** les investissements possibles et la création d'emplois sans compter toutes les retombées directes et indirectes à moyen et long termes ainsi que les compensations et redevances annuelles individuelles et collectives ;
- CONSIDÉRANT** l'entente cadre signée en avril dernier entre les milieux agricole et forestier soit le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ), le Syndicat local de l'UPA Lotbinière Sud et les firmes Renewable Holdings Canada ULC et de RES Canada ;
- CONSIDÉRANT** la signature avec les firmes Renewable Holdings Canada ULC et de RES Canada d'une entente de maximisation des retombées économiques ;
- CONSIDÉRANT** l'appel de projet du Gouvernement du Québec ;
- CONSIDÉRANT** que le projet Parc éolien Mont Sainte-Marguerite a été retenu par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offre ;

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de développement d'un parc éolien des firmes Renewable Holdings Canada ULC et de RES Canada sur le territoire de la MRC de Lotbinière et d'autoriser M. Philippe Mailloux, directeur général du CLD de Lotbinière et Mme Sylvie Fortin-Graham, présidente du CLD de Lotbinière à signer le Mémoire déposé au BAPE.

Résolution dûment adoptée à l'unanimité lors d'une rencontre virtuelle du Conseil d'administration du CLD de la MRC de Lotbinière tenue le 2 novembre 2015 par courriel.



Philippe Mailloux, secrétaire adjoint

**COPIE CONFORME CERTIFIÉE
Signée le 12 novembre 2015**